



**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2023**  
**(tenue dans le Foyer du Hall indoor d'athlétisme – Centre sportif du Blocry**  
**Place des sports, 1 à 1348 Louvain-la-Neuve)**

D.H. / EL

**Le Président, Thomas Lefebvre ouvre la séance à 10h45 et souhaite la bienvenue aux représentants des cercles.**

**ORDRE DU JOUR**

**A. Inventaire des cercles présents ; vérification de leur droit d'être représentés**

47 cercles (sur 57) sont valablement représentés pour un total de 827 voix (sur 898 voix)  
ACDC est présent mais sans droit de vote.

Les cercles MALM, ACCO, ACLE, DS, VLFMN, LGNW, LN, MNOT et ND sont absents.

Les cercles RIAAC, EAH, FAC, ROCA, ATC, MMNA ont donné procuration à RCAS, ACBB, SER, OCAN.

**B. Vérification des pouvoirs des délégués.**

La vérification en a été faite à l'entrée de la salle par Evelyne Larose et Frédérique Deroubaix.

- C. - Admission de nouveaux clubs : néant ;**
- Démission de club : néant ;
  - Suspension, radiation de cercle associé : néant ;
  - Mise en inactivité : néant.

**D. Rapport du Comité Directeur sur l'exercice écoulé.**

**Rapport administratif (par Evelyne Larose – Directrice Administrative adjointe)**

Mesdames, Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs les Secrétaires,  
Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence à notre Assemblée générale ordinaire de ce samedi 18 mars 2023. Je prends la parole aujourd'hui devant vous, au nom du Comité Directeur, afin de faire rapport sur l'exercice écoulé, l'exercice 2022.

C'est avec plaisir que, nous nous retrouvons tous ensemble, ici dans ce Foyer du Hall indoor de Louvain-la-Neuve, plaisir décuplé par les incroyables performances de nos athlètes lors des Championnats d'Europe indoor à Istanbul.

Cette assemblée générale statutaire du 18 mars 2023 clôturera officiellement l'exercice 2022, si vous accordez à ses administrateurs et aux vérificateurs aux comptes la décharge que nous solliciterons dans le courant de cette réunion.

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble de nos cercles et des comités qui ont montrés et démontrent encore la vitalité et l'ingéniosité de l'athlétisme en Fédération Wallonie-Bruxelles. Permettez-moi de vous remercier, tous, pour tout le temps que vous consacrez comme bénévole en faveur des cercles que vous représentez, des athlètes, des plus jeunes au moins jeunes.

Comme les années passées, ce rapport est construit grâce au travail des commissions et des départements qui, au cours de l'année, ont rythmé la vie de notre fédération.

A l'instar de l'année précédente, vous aurez pu lire le rapport annuel des différentes commissions.

Au niveau de l'administration, la Commission juridique s'est attachée à adapter nos statuts à la loi du 23 mars 2019 introduisant le code des sociétés et associations (CSA). Comme la Commission juridique l'a évoqué dans son rapport annuel, ce code apporte des changements non négligeables pour les ASBL et abroge la loi du 27 juin 1921. Ces nouveaux statuts LBFA, conformes au CSA, seront proposés aux votes au point R. de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

J'en profite pour rappeler aux cercles que « toute société ou association existant au 1<sup>er</sup> mai 2019 a l'obligation de mettre ses statuts en conformité avec le CSA à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> modification de ses statuts et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 au plus tard. ».

La fédération reste, bien entendu à votre écoute si le besoin d'une aide se fait sentir.

Suite à ce remaniement complet des statuts, le règlement d'ordre intérieur LBFA devra être adapté.

Je reviens un instant sur les différentes avancées des projets mis en place pour la fin de la mandature. Je serai néanmoins brève d'une part, car ces projets sont toujours en cours de réalisation, et d'autre part, parce que certains de ces projets seront développés par Frédéric Kimmlingen, notre Directeur Technique.

Le projet « élites de demain » visant à la détection de hauts potentiels sportifs a été lancé et a connu des débuts prometteurs. Ce projet va perdurer et va pouvoir bénéficier de l'expérience acquise lors de cette première année.

Un des autres projets importants de la mandature est l'aide à l'organisation de nos championnats. Une équipe a été créée en vue de réfléchir à cette problématique et un important investissement de matériel a été réalisé. Ce matériel devrait être disponible dès la saison outdoor 2023.

Le nouveau site LBFA a vu le jour ce mardi 14 mars 2023. Il se veut responsive et plus moderne.

Le projet Be Athletics est bien développé, très bientôt, tout un chacun pourra consulter le ranking et un peu plus tard, les inscriptions aux meetings seront à disposition des cercles.

Un travail sur la labellisation est en cours. Les membres de la Commission mettent tout en œuvre pour présenter un projet abouti lors de la prochaine Assemblée générale.

Les différents projets de la mandature sont donc bien avancés. Les efforts se poursuivent afin de présenter un bilan positif en fin de mandat.

Soulignons aussi que depuis 2018, l'intégration de la Marche Nordique se poursuit. Cette discipline s'est intégrée dans nos différentes actions et voit cette année la création d'une commission consacrée à sa discipline si particulière.

N'oublions pas non plus la part prise par la LBFA dans le travail à effectuer pour la Fédération nationale tant au niveau de la tenue des réunions que dans l'organisation des divers événements.

Je passe maintenant en revue, avec vous, les quelques changements ou rappels au niveau législatif / fiscal ayant eu cours en 2022 ou qui auront lieu en 2023-2024.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le défraiement journalier maximum pour le volontariat est de 40,67€. Le défraiement annuel maximum est de 1.627,77€. A prendre en considération, l'exception pour certaines catégories de volontaires qui ont droit à un défraiement annuel majoré, soit un plafond de 2.987,70€ pour 2023.

Au sein du secteur sportif, il s'agit des fonctions suivantes : entraîneur, professeur de sport, coach sportif, coordinateur des sports pour les jeunes, arbitre-officiel, membre du jury, steward, responsable du terrain, signaleur aux compétitions sportives. Attention, ce défraiement n'est pas accessible aux volontaires qui perçoivent des allocations de sécurité sociale ou d'assistance sociale.

Rappelons qu'il est toujours possible d'ajouter à ces montants forfaitaires, des frais de déplacements, avec un maximum de 2000 km/an.

Comme évoqué lors de la précédente A.G., le dispositif du travail associatif a expiré et a été remplacé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 par une extension de l'article 17 de l'AR du 28 novembre 1969 (les contrats de 25 jours).

Les employeurs offrant des contrats « article 17 » doivent les déclarer en Dimona et disposer d'une assurance accident du travail. Cette dernière doit être souscrite auprès d'une compagnie d'assurance agréée, et ce, à compter du premier jour d'occupation. Il apparaît que des contrôles sont en cours et que si vous êtes employeur de contrats sous le couvert de l'article 17, vous êtes invités à vous mettre rapidement en ordre.

En effet, un employeur en défaut d'assurance court le risque de devoir payer une cotisation d'affiliation d'office mais aussi d'être sanctionné sur base du code pénal social.

J'attire une fois de plus votre attention sur l'enregistrement dans le registre UBO. La clémence accordée pour effectuer cet enregistrement a pris fin le 31 décembre 2021. Les administrateurs des ASBL qui ne sont pas en ordre administrativement au niveau de l'enregistrement dans le registre UBO des bénéficiaires effectifs pourraient se voir infliger une amende du SPF Finances d'un montant de 500€, à payer solidairement par les administrateurs (une seule amende).

De plus, l'ASBL est tenue de transmettre au registre toute modification des données (changement d'adresse, modification du statut, etc..) dans le mois suivant la date à laquelle elle aura pris connaissance de l'information et, à la fin de chaque année, l'ASBL doit confirmer ou adapter sa situation au registre.

Je me permets également de vous rappeler que, selon le décret du 25 octobre 2012, les infrastructures sportives doivent être équipées d'un DEA conforme et qu'une formation régulière à l'usage du DEA doit être suivie dans les conditions fixées par le Gouvernement.

Le bénévolat est un sacerdoce. Une exception dans le monde actuel plutôt tourné vers l'individualisme et le capitalisme. Soyez donc convaincus, Mesdames et Messieurs, que le Président et les membres du Comité Directeur, sont pleinement conscients des efforts que vous déployez à longueur de saisons et mettent tout en œuvre, parfois au prix de décisions et d'arbitrage difficiles, pour vous apporter toute l'aide et l'encadrement auxquels vous pouvez légitimement prétendre, dans les limites des moyens humains, sportifs et financiers dont la LBFA dispose.

J'en profite pour vous rappeler le soutien financier que la fédération propose aux cercles s'engageant dans la formation AISF « dirigeant de club sportif ». Les personnes concernées doivent être des administrateurs affiliés. L'intervention de la LBFA est de 400€ pour les diplômés entre octobre 2022 et décembre 2023 avec un maximum de deux interventions par cercle.

Le fonctionnement de la Fédération, vous ne l'ignorez pas, s'appuie sur deux directions distinctes : la Direction administrative et la Direction technique comprenant le département Sport, en ce compris, le sport de haut niveau.

Concernant le département Administration. Les fonctions de directions sont occupées par Christel Durant et moi-même. Gaël Collin, Mélissa Gillet et Julien Goetghebuer complètent notre équipe avec énergie et professionnalisme.

La Direction technique est quant à elle menée par Frédéric Kimmlingen, Directeur technique. Il mène une équipe dynamique et volontaire représentée par Jonathan Nsenga, coordinateur du haut-niveau, Benoit Malo, Frédérique Deroubaix et Tim Bossier.

Je reviens juste un instant sur les chiffres statistiques de la saison 2021-2022, nous avons le plaisir de compter 33.041 affiliés dont 15.309 licences, Marche Nordique et Trail confondus. La saison précédente comptait 30.454 affiliés et 13.652 licences.

Merci de votre attention.

## **Rapport sportif (Frédéric Kimmlingen – Directeur Technique)**

### **Bilan sportif de l'année 2022**

Les résultats sportifs et la formation des entraîneurs sont les deux points qui seront abordés dans ce bilan de l'année 2022.

#### **Les résultats sportifs :**

Pour rappel, la LBFA bénéficie d'un subside destiné au Haut Niveau. Ce subside est octroyé en fonction d'un Plan Programme élaboré en début d'Olympiade. Ce Plan Programme est analysé par l'ADEPS et ensuite présenté au Ministre pour décision finale.

Les axes de notre politique sportive sont examinés et mis en parallèle avec les résultats obtenus. Au terme de l'Olympiade, une évaluation finale sera réalisée.

Les aides du Plan Programme sont destinées aux athlètes qui ont les statuts de Sportif de Haut Niveau (16 SHN), Espoir Sportif (17 ES) dont 4 Be Gold et Jeune Talent (17 JT).

Certains athlètes bénéficient d'un contrat d'emploi. En 2022, le volume d'emploi était de 12 unités. Ce sont des contrats Rosetta (2) ou APE (7) en Wallonie, ACS (2) à Bruxelles ou encore de Sportif d'Elite à la Défense (SED) (1). La LBFA figure parmi les grands bénéficiaires, comparativement aux autres fédérations.

De manière générale, les résultats du Haut Niveau sont excellents. La LBFA est en phase avec les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés à travers son Plan Programme.

Aux Championnats du Monde en salle de Belgrade, soulignons la belle médaille d'or de Julien Watrin avec ses coéquipiers du relais 4x400m, Thomas Carmoy décroche la 6<sup>e</sup> place en finale du concours de saut en hauteur, même place pour Elliott Crestan en finale du 800m et pour Naomi Van Den Broeck en finale du relais 4x400m féminin.

Aux Championnats du Monde outdoor d'Eugene, Nafissatou Thiam décroche l'or à l'heptathlon et Julien Watrin se pare du bronze, toujours avec le relais 4x400m masculin.

Aux Championnats d'Europe de Munich, Nafissatou Thiam réitère son exploit à l'heptathlon et Julien Watrin décroche l'argent avec les relayeurs du 4x400m. De nombreux athlètes s'alignent en finale : Thomas Carmoy se classe 5<sup>e</sup> de la finale du saut en hauteur. Après avoir réalisé un nouveau record national lors des demies, Julien Watrin termine 6<sup>e</sup> de la finale du 400m haies. Cynthia Bolingo, de retour de blessure, décroche la 7<sup>e</sup> place de la finale du 400m et contribue au nouveau record de Belgique du 4x400m féminin, établi en finale, en terminant au pied du podium. Elliott Crestan termine 8<sup>e</sup> de la finale du 800m. Même place pour Koen Naert au marathon. Enfin, les relais 4x100m masculin, avec Robin Vanderbemden et Jordan Paquot, et féminin, avec Delphine Nkansa, se classent 6<sup>e</sup> de la finale.

Aux Championnats d'Europe Off-road running à El Paso (ESP/La Palma), Maximilien Drion Du Chinois décroche le titre au trail.

Aux Championnats d'Europe U18 de Jérusalem (ISR), mettons en évidence le titre de vice-champion d'Europe scolaires de Némó Rase sur 110m haies. Un championnat qui a également vu Lola Lepère se classer 5<sup>e</sup> de la finale du saut à la perche et Simon Jeukenne, 6<sup>e</sup> de la finale du 2000m steeple.

Aux Championnats du Monde U20 de Cali (COL), Mimoun Abdoul-Wahab est 6<sup>e</sup> de la finale du 400m haies en améliorant le record LBFA Junior à chaque course et Pierre Straet finit 13<sup>e</sup> de la finale du saut à la perche.

Enfin, au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne de Banska Bystrica (SVK), Martin De Greef est 5<sup>e</sup> de la finale du 110m haies et Reda Aouragh termine 7<sup>e</sup> de la finale du 1500m.

Un autre critère pour évaluer la bonne santé de notre ligue est le nombre de records battus. Et, sur ce point, l'année 2022 nous a donné entière satisfaction.

En effet, en indoor, 8 records LBFA ont été battus, dont 6 de Belgique et, en outdoor, 14 records LBFA dont 4 de Belgique.

Les Masters ne sont pas comptabilisés dans ce bilan mais il faut souligner les excellents résultats réalisés en 2022. En effet, nos Masters ont décroché de nombreuses médailles aux Championnats d'Europe indoor de Braga (POR) et aux Championnats du Monde de Tampere (FIN).

Toujours en 2022, la LBFA a organisé l'opération de détection « Les élites de demain » qui concernait les athlètes des catégories « Minimes » et « Cadets » (né(e)s entre 2007 et 2010).

Cette opération s'est déroulée en 3 phases :

- La première phase, rassemblant plus de 400 athlètes, consistait en tests de détection standardisés et réalisés au sein des clubs, durant l'été 2022.
- Suite à une première sélection, les demi-finales se sont déroulées au Hall d'athlétisme de Louvain-la-Neuve, le samedi 19 novembre 2022.
- Enfin, un stage regroupant la vingtaine d'athlètes issus des demi-finales a eu lieu à Louvain-la-Neuve, les 28 et 29 décembre 2022, en présence d'entraîneurs référents de la LBFA.

- Deux conférences ont également été proposées aux participants du stage.

### **La formation :**

Au niveau du personnel, Thibaut Duval, coordonnateur des formations, est en charge du suivi de ce secteur. Le secrétariat étant toujours assuré par Frédérique Deroubaix.

La formation « animateur », qui rencontre un beau succès, a été organisée dans 5 clubs avec, à la clé, 78 lauréats.

Deux formations « initiateur » ont été proposées : 33 candidats dont 2 lauréats à ce jour. Le processus de formation se poursuit pour les autres.

Les deux formations « éducateur » ont totalisé 28 candidats : 6 en sprint/haies/relais, 8 en sauts et 3 en épreuves combinées.

En marche nordique, 24 candidats ont réussi la formation « animateur marche nordique » tandis que 6 candidats sont en cours de stage de la formation « initiateur marche nordique ».

La digitalisation des formations a énormément progressé et est pratiquement terminée.

Le GEFA, l'association des entraîneurs, comptait 253 membres. Celui-ci assure la formation continuée et, en 2022, le GEFA a organisé trois colloques :

- « Le pied et la cheville de l'athlète : entre puissance et stabilité en préparation physique » avec François Fourchet.

« Comment aborder l'éducation athlétique au niveau des clubs. » avec Jean-Claude Farrault.

- « Installation des fondamentaux en lancers. Les techniques du poids et du disque. » avec Thierry Lichtle.
- « Throw Symposium » en collaboration avec la VAL, avec Paolo Dal Soglio (ITA) et René Sack (GER).

Enfin, nous avons collaboré avec la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA) au colloque international « L'accès à la haute performance : l'exemple des sauts », qui a eu lieu à Liévin (FRA) en novembre.

Le GEFA a conclu un accord avec l'association des entraîneurs français qui se concrétise par un abonnement collectif à la prestigieuse revue française que reçoivent nos membres dans le cadre de leur cotisation. Les membres du GEFA reçoivent également la revue Zatopek ainsi qu'une carte d'entrée pour les compétitions.

Afin de soutenir les cercles au niveau de la formation de leurs entraîneurs, la LBFA a mis en place un incitant financier sous forme de subsides. L'opération a été maintenue en 2022.

La Commission médicale de la LBFA a organisé deux conférences : « La prévention des blessures en athlétisme » avec Anh Phong Nguyen et « La périodisation nutritionnelle annuelle en athlétisme » avec Serge Pieters.

La Direction Technique a également organisé une conférence, animée par Jacques Duchateau, à l'attention des entraîneurs des athlètes sous statut, « Le point sur quelques méthodes complémentaires d'entraînement pour le haut niveau : contraction excentrique, sprint contre résistance et en survitesse ».

Le traditionnel stage de perfectionnement a eu lieu du 31 juillet au 5 août, au centre ADEPS de l'Hydrion à Arlon. Celui-ci a rassemblé plus de 50 athlètes des catégories cadet(te)s, scolaires et juniors.

Le hall d'athlétisme de Louvain-la-Neuve a accueilli 13 compétitions en 2022 dont 2 championnats LBFA et 3 championnats de Belgique, dont les Championnats de Belgique Toutes Catégories.

Les activités y sont nombreuses tout au long de l'année :

- Entraînements libres, provinciaux, des clubs et des relais nationaux ;
- Stages ;
- Formations, colloques et conférences ;
- Journées fédérales ;
- Opération détection ;
- Activités avec notre sponsor Allianz (Allianz Eagles),
- Réunions du Comité Directeur et des commissions,
- Journée de marche athlétique.

Même si cela sera évoqué en détail dans le rapport sportif 2023, je ne peux m'empêcher de revenir sur les incroyables résultats de nos athlètes aux récents championnats d'Europe en salle d'Istanbul, avec le titre et le record du monde de Nafissatou Thiam au pentathlon, le titre du relais 4x400m masculin avec Julien Watrin. Julien qui a également décroché la médaille d'argent sur 400m avec un nouveau record de Belgique à la clé, les médailles de bronze d'Eliott Crestan sur 800m et de Thomas Carmoy au saut en hauteur.

Je profite de ce rapport pour remercier les instances pour le soutien qu'elles nous apportent : la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région Bruxelloise et le projet Be Gold.

Pour conclure, ce bilan est aussi le vôtre et je voudrais profiter de l'occasion pour vous remercier pour le travail énorme réalisé dans le cadre de vos différentes fonctions.

## **E. Rapport des vérificateurs aux comptes**

David Van Vlaenderen, vérificateur aux comptes, donne lecture du rapport :

« Mandatés par la dernière Assemblée générale, Adam Driessens et moi-même, nous sommes présentés en date du 13 mars 2023 au siège de la L.B.F.A., afin de procéder à la vérification de la comptabilité.

Nous y avons rencontré le Président, Thomas Lefebvre, le Trésorier général, Tony Jolet et la responsable des finances Madame Evelyne Larose. Toutes les questions ont pu être posées au préalable et le jour même.

Nous avons été renseignés et documentés sur toutes les questions posées.

Les chiffres demandés ont été fournis ainsi que toutes les explications y afférentes.

Les justificatifs souhaités nous ont été remis sans la moindre réticence et toujours d'après les originaux.

La tenue de la comptabilité est établie en fonction d'éléments qui correspondent à la réalité, ce qui permet des recoupements aisés.

Cette façon de procéder nous permet de conclure à la parfaite tenue de la comptabilité présentant une image fidèle de la situation financière de la L.B.F.A.

Nous nous permettons donc de proposer à l'Assemblée générale, d'adopter le bilan du dernier exercice, tel qu'il nous a été présenté. »

Adam Driessens – David Van Vlaenderen

## **F. Rapport du Trésorier Général, Antoine Jolet.**

Madame, Monsieur,

### **Points F, G et H de l'ordre du jour de l'AG**

Vous avez reçu les différents documents relatifs à l'exercice comptable 2022. Les résultats dégagés durant cet exercice restent en ligne avec notre politique. En effet, l'exercice se clôture avec un boni de 87.156 euros.

Les fonds propres s'élèvent à un peu plus d'un million d'euros.

La poursuite de l'amélioration du système informatique et l'incertitude quant aux montants des subsides justifient la nécessité de se doter de fonds propres importants.

L'année 2022 restera marquée par la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'ensemble de l'économie mondiale. Inflation record, hausse des produits énergétiques, augmentation de la précarité de la population aura eu des conséquences pour l'ensemble de nos clubs et pour la LBFA.

Le cours des obligations et des bourses ont chuté de manière importante. Ainsi notre sicav a perdu 13,79% de sa valeur. Cette moins-value a été enregistrée dans les comptes, comme le principe de prudence en la matière l'impose : on acte les moins-values, pas les plus-values.

Comme je le signalais, lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2022, notre horizon de placement était de sept ans. Il ne faut, dès lors, pas céder à la panique.

L'année 2022 est aussi l'année où la LBFA a investi de façon très importante dans l'enregistrement informatisé des résultats de nos athlètes dans une base de données accessible à tous. Même si le résultat doit encore être amélioré à bien des égards, venant de presque rien et tenant compte de quelques embûches d'ordre institutionnel, le chemin réalisé en 2022 est énorme.

Cet effort se traduit dans les comptes à travers une prise de participation de 200.000 euros dans la société Be-Trail et un effort à hauteur de 230.000 euros des frais liés à cet objectif.

Un autre poste ayant fait l'objet de modifications importantes est la rubrique des provisions.

Les travaux de modernisations tant attendus de nos locaux ont été réalisés.

La digitalisation des formations est terminée.

D'autres provisions ont aussi fait l'objet d'une réduction telle que la provision Jury, qui passera du côté des frais généraux ainsi que la provision LRBA diminuée de 16%.

Au total, les provisions baissent de 110.000 euros.

## **BUDGET 2023**

Comme de coutume, le budget a été élaboré avec prudence.

S'agissant d'estimation, les dépenses ont été évaluées dans la fourchette haute et les produits dans la basse.

Le budget prévoit de dégager un boni d'un peu plus de 20.000 euros.

Avant de conclure, je voudrais remercier les membres de la Commission des finances pour leur collaboration mais aussi Madame Evelyne Larose, pour son travail, son dévouement et sa patience à mon égard.

### **G. Discussion et approbation du bilan et des comptes de résultats de l'exercice écoulé ;**

Le bilan 2022, les comptes de résultats et les comptes annuels ADEPS 2022 sont approuvés à l'unanimité.

### **H. Discussion et approbation du budget de l'exercice nouveau ;**

Le budget 2023 est approuvé par l'Assemblée Générale à l'unanimité.

### **I. Nomination des nouveaux vérificateurs aux comptes ;**

Décharge est donnée aux vérificateurs aux comptes par l'Assemblée Générale à l'unanimité.

Adam DRIESSENS et David VAN VLAENDEREN sont nommés par l'Assemblée Générale comme vérificateurs aux comptes pour l'année prochaine.

### **J. Présentation des conventions, protocoles ou accords conclus sur le plan sportif : néant**

### **K. Décharge des administrateurs pour l'exercice écoulé ;**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, donne décharge aux membres du Comité Directeur.

### **L. Nomination de scrutateurs : néant**

### **M. Election des administrateurs : néant**

### **N. Election des membres du Comité d'Appel : néant**

### **O. Remise des prix et des challenges**

#### **Les Championnats intercercles de cross L.B.F.A. 2023 ont été remportés :**

- Classement général : ARCH (44 points)
- Hommes : ARCH (27 points)
- Dames : HERV (21 points)

#### **Remise de la Coupe au finaliste du Challenge BPM Eric De Meu : SPA**

#### **Remise des diplômes**

- Intercercles 2022 T.C dames et hommes
- Intercercles 2022 Cadets et Scolaires
- Intercercles mixtes 2022 Masters

## Remise des trophées aux officiels méritants 2023 (exercice 2022) :

- Pierre MONTILLA (RESC)
- Patrick PAUWELS (CABW)
- Thierry SOUDANT (OSGA)
- Nicole MORAY (HERV)
- Guy LAMURY (SMAC)
- Daniel GOTTARDI (DAMP)

## P. Exposé du projet « Vivons Sport » - Martine Vandebroeck

### Ethique et Sport: cadre législatif

#### Niveau 1 : Observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives

- Composition : Représentants du Mouvement sportif, institutions extra-sportives
- Mission : Recommandations au Gouvernement, Ministre, Conseil Supérieur, Réseau éthique, évaluation & évolution code éthique

#### Niveau 2 : Réseau éthique en Communauté française

- Composition : Référent éthique de chaque fédération/association sportive
- Mission : favoriser les échanges d'informations (y compris problématiques du terrain) et bonnes pratiques en matière d'éthique sportive entre le mouvement sportif et l'Observation
- **Niveau 3 : Réseau « Délégués éthiques « Vivons Sport » au niveau des fédérations sportives**
- Composition : Délégués éthiques « Vivons sport » de chaque cercle, affilié à la LBFA
- Mission : vérifier l'extrait de casier judiciaire (Modèle 596-2) de toute personne employée par son cercle et exerçant une activité d'animation ou d'encadrement de mineurs, relayer les problématiques (d'ordre éthique) et initiatives auprès du Référent éthique de la fédération, assurer la promotion ou l'implémentation des actions menées par la fédération/Réseau éthique

### Prochaines étapes

- 1) **Identification du « Délégué éthique « Vivons Sport »** qui représentera le club
    - Personne de confiance
    - Communiquer les coordonnées au Référent Ethique - [referent.ethique@lbfa.be](mailto:referent.ethique@lbfa.be)
    - Date limite : **15 Mai 2023**
    - Liste sera publiée sur le site de la LBFA
  - (2) **Réunion de mise en place avec tous les Délégués éthiques**
- Contact pour toute information : [referent.ethique@lbfa.be](mailto:referent.ethique@lbfa.be)  
Guy Denis /Martine Vandebroeck

## Q. Questions écrites posées dans les délais repris au R.O.I. : Questions de l'ACDC :

« Je me permets de revenir sur un article paru dans l'hebdomadaire l'Avenir du 28 novembre 2022 dont vous trouverez une copie en annexe. Le club de la RUSTA suggère de laisser participer des athlètes non-dossardés aux cross officiels LBFA. Actuellement, seuls les enfants sont acceptés moyennant l'achat d'un dossard d'un jour. Très souvent, et spécialement dans notre région du Hainaut, il s'agit d'athlètes inscrits dans la fédération travailliste que l'on peut, en quelque sorte, considérer comme concurrente à la LBFA. En cas de tolérance, cette situation peut s'avérer très

